



Association Pour la Sauvegarde
du Seyon et de ses Affluents

BULLETIN

No 28 décembre 2001

Rédaction : Denis Robert

Adresse postale Association Pour la Sauvegarde du Seyon et de ses Affluents
Case postale 2053 CERNIER

CCP 20 - 6276 - 2



Le billet: Le Seyon à la déroute ... pour avoir suivi la route

Charriés dans les méandres de la mémoire, les épisodes de l'histoire ont tôt fait de quitter la vallée du souvenir pour s'en aller alimenter les flots du grand lac de l'oubli. Il est bon parfois d'aller remuer les sédiments de l'archivage, de traquer le passé dans ses assises les plus enfouies. Le renflouage de ce qui fut, de ce qui trouva place dans un lointain quotidien, de ce qui anima les passions de nos anciens apporte sans conteste un éclairage sur le passé. Plus que cela, l'information que l'historien s'occupe de ramener en surface, au prix d'une méthodique et patiente recherche, éclaire brillamment l'héritage que nous côtoyons chaque jour. Ainsi en est-il de la route du Seyon dont Maurice Evard, historien et membre de l'APSSA, a choisi de nous narrer les origines mouvementées. Il nous semble que le temps aurait pu s'arrêter à la fin du 19^e ou au début du 20^e siècle tant les préoccupations de l'époque, au sujet des crues, des endiguements, du drainage et des atteintes au paysage, sont restées d'une criante actualité. Sans pour autant trouver aujourd'hui des solutions plus enthousiasmantes. Que l'encre coule sous la plume de l'historien pour nous rappeler que certains dossiers, aujourd'hui en mains de l'APSSA, ont déjà eu et conservent décidément la peau dure. Même si le Seyon a depuis longtemps filé son droit chemin.

Jean-Bernard Vermot

Le Seyon et ses affluents, il y a un siècle...

La route du Seyon

Cet article n'a pas pour but d'épuiser le sujet de la modification du tracé du cours du Seyon entre le moulin des Sauges¹ et La Rincieure, mais il montre que la construction d'une route cantonale et le drainage de champs alentour portent atteinte au paysage.

Le 4 octobre 1883, un groupe de citoyens réactualise un vieux projet qui consiste à établir une route le long du cours du Seyon. Un premier tronçon avait été fait de Valangin au Poil de Rate, mais la desserte jusqu'à Dombresson était tombée dans l'oubli. Une assemblée populaire est convoquée à Dombresson, le 28 octobre, sous la présidence de Paul-Louis Ladame², médecin, premier directeur de l'Orphelinat Borel. Celui-ci, dans son allocution, présente le tracé qui se dirige en ligne droite de Dombresson sur le moulin Chollet (562,275/212,250) et La Rincieure (562,000/211,450). La voie prévue suivrait la courbe de niveau 730, près du moulin de Bayerel, elle rejoindrait la route près du pont du Meilleret (560,185/208,875) et La Borcarderie. L'orateur ne conçoit pas cette chaussée sans des travaux de drainage; il envisage donc un grand canal collecteur le long de la route.

Dans son discours, il cherche à démontrer que l'assèchement du sol supprimera les brouillards des matinées d'automne, augmentera la température, soit un bénéfice pour l'agriculture. Ladame n'oublie pas qu'il est médecin et déclare que les fièvres, les phtisies pulmonaires et les rhumatismes seront en régression. Il s'appuie sur des témoignages anglais et français. Le nombre de signatures ne cesse de croître, la pétition en compte déjà quatre cents; les députés sont favorables au dessein, de même que les conseillers d'Etat Auguste Cornaz et Robert Comtesse.

L'assemblée vote un texte demandant la construction d'une route Dombresson - La Borcarderie, le raccordement de la route des Gorges avec le chemin des Parcs et l'étude des projets et devis par le Conseil d'Etat.

L'affaire ne traîne pas: le Grand Conseil statue favorablement trois semaines plus tard! En 1884, on mentionne que la pétition est paraphée par six cents personnes, une manière de maintenir la pression sur l'autorité politique. Précaution utile si l'on pense que huit ans plus tard, huit communes reviennent à la charge, exigeant l'exécution de cette route. Elles estiment que ce travail est aussi important que la création d'un chemin de fer à voie étroite, le fameux *Régional*, qui reliera Les Hauts-Geneveys à Villiers, dès 1903.

Assez longtemps nos villages ont vécu à l'écart du reste du pays, végétant et souffrant sans trop se plaindre, c'est vrai, mais en ayant cependant conscience de leur état de langueur et d'anémie! Il est temps de leur rendre un peu d'espoir et de vigueur, d'arrêter, si possible, le dépeuplement continu de cette belle vallée, qui pourrait certainement nourrir un nombre plus considérable d'habitants³.

Le rappel a pour effet d'accélérer le processus: le 17 décembre 1892, Antoine Hotz, ingénieur cantonal, devise les travaux à 120'000 francs. Le 18 avril 1893, le Grand Conseil vote un crédit de 88'650 francs pour la réalisation de la route de Dombresson au pont de Bonneville. On subdivise le travail en trois tronçons: l'un, du Poil de Rate (560,000/208,725) au moulin de Bayerel est attribué à Baptiste Grassi de Cernier; un

¹ Appelé aussi selon les époques moulin Chollet, scierie Debrot, etc.

² Véritable Messenger boiteux de Neuchâtel, 1921.

³ Rapport du comité d'initiative pour la route du Seyon...

deuxième, de Bayerel à La Rincieure, est confié à François Bernasconi de Savagnier; le dernier, de La Rincieure à Dombresson est remis à Louis Gioria de Dombresson.

Frédéric Soguel chargé de procéder à l'acquisition des terrains écrit une longue lettre au chef du Département des Travaux publics et se plaint de l'état d'esprit de quelques profiteurs, *aussi rapaces qu'imbéciles*, qui empêchent la réalisation d'un tracé rectiligne et le notaire demande une vision locale à ce sujet⁴.

Enfin le 17 septembre 1894, la route est terminée et, le 13 octobre, les autorités cantonales et communales inaugurent le tronçon: rendez-vous à Valangin, reconnaissance du parcours, musique et discours à Dombresson, sans oublier le traditionnel banquet à l'hôtel de commune de Dombresson.

Le 5 novembre 1895, le conservateur du registre foncier recevait les plans à enregistrer. Le premier acte était joué.

Le drainage et le cours du Seyon

La deuxième phase des travaux comprend le drainage des terres et la correction du cours de la rivière, devenant elle-même un canal collecteur des eaux. En janvier 1897, l'Etat de Neuchâtel et Villiers signent une convention pour la canalisation du Ruz Chasseran. Quelques mois plus tard, les mêmes partenaires auxquels se joignent les communes de Dombresson, Savagnier⁵ et Chézard-Saint-Martin⁶ se lancent dans des travaux préparatoires de drainage et de correction du Torrent et du Ruz Chasseran. Léon Chandora, de Moissy-Cramayel (Seine et Marne), directeur d'une entreprise générale, est chargé d'établir les plans qu'il remet à Frédéric Soguel, devenu chef du département des Travaux publics, le 5 mars 1898⁷. Au cours de la séance du 2 avril, les communes prennent connaissance du projet: on conduit le Ruz Chasseran dans le lit du Seyon à la hauteur du moulin Debrot. Albert de Morlot, représentant la Confédération, approuve l'entreprise.

Louis Debrot souhaite se séparer du moulin de La Rincieure; il trouvera finalement preneur en la commune de Savagnier. Cinquante et un propriétaires doivent céder du terrain pour réaliser les travaux. Les tractations sont ardues et Antoine Hotz espère que l'on ne dépassera pas 1350 francs la pose, soit 0,50 franc le mètre carré.

Une première clé de répartition implique la Confédération pour un taux de 40%, l'Etat de Neuchâtel pour 35% et les communes 25%. Néanmoins, dans ce dernier cas, Villiers paie 15%, Dombresson 15%, Chézard-Saint-Martin 21% et Savagnier 35%; le reste incombe aux propriétaires.

En 1898, on complète le projet en entreprenant des travaux pour que le lit des rivières absorbe les eaux de drainage; le montant de la dépense croît. Durant le premier semestre 1899, Soguel se rend à Berne pour discuter du financement avec Adrien Lachenal, conseiller fédéral. Les études prennent du retard à cause de la maladie de Soguel et surtout de l'intransigeance de Villiers qui refuse de signer la convention. En janvier 1900, les pluies transforment l'espace entre le moulin Debrot et La Rincieure en un vaste lac, ce qui tente de prouver le bien fondé des travaux visant à créer un meilleur écoulement des eaux. Le rapport officiel en fait état :

⁴ Archives de l'Etat, Département des travaux publics, dossier TP.154.

⁵ Evard, *Savagnier, chronique d'une communauté rurale*, Ed. de La Chatière, 2001.

⁶ Evard, *Chézard-Saint-Martin, chronique d'une communauté villageoise*, Ed. de La Chatière, 1998.

⁷ Frédéric Soguel est élu conseiller d'Etat le 23 février 1897.

La correction du Seyon, en aval de l'usine Debrot, est la conséquence naturelle du redressement du Chasseran; l'eau arrivant plus directement et plus promptement, il s'agit de donner au Seyon une capacité suffisante pour le recevoir. Il faut en outre abaisser le niveau actuel dans une mesure assez considérable pour permettre à la commune de Savagnier de terminer son drainage et de donner aussi un écoulement plus facile à celui de la commune de Chézard-Saint-Martin, dont les canaux sont déjà menacés dans leur fonctionnement.

Le Torrent, la plus capricieuse de ces trois rivières, n'a pour ainsi dire point de lit, aussi ses eaux inondent-elles régulièrement une surface de prés et de champs considérable. Le projet prévoit l'établissement d'un canal direct partant du pont sous la route cantonale de Dombresson à Saint-Martin pour aboutir au nouveau canal du Seyon.⁸

Pourtant on se rend compte que le crédit du 23 avril 1900 qui prévoit la correction du Seyon, du Ruz Chasseran et du Torrent pour un montant de 160'000 francs est insuffisant et, le 19 juillet 1901, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil une somme supplémentaire de 37'000 francs. La procédure n'en finit pas puisqu'il s'agit d'obtenir l'accord des législatifs communaux qui doivent eux aussi passer à la caisse. La convention du 13 mars 1900 est complétée par un nouveau texte signé le 12 août 1901. Les travaux sont attribués: Léon Chandora s'occupe des ouvrages en terre et des transports des matériaux extraits des canaux. Louis Piemontesi construit le canal en pierre à l'est du moulin de la Charrière, alors que Louis Gioria établit les perrés⁹ du canal à l'ouest du moulin de la Charrière jusqu'à la sortie de Dombresson et un pont; de là et jusqu'à l'usine Debrot, on confie les mêmes travaux à Antoine Corti, soit les perrés, y compris ceux du Torrent et le pont près de l'usine. Le dernier tronçon jusqu'à La Rincieure, avec perrés et ponts, sera l'œuvre de Santini Corti.

Les communes inquiètes de l'ampleur des travaux demandent une expertise à Guillaume Ritter sur l'influence de ce gros œuvre sur la nappe phréatique.

Un dernier mot! En 1920, les communes riveraines du Seyon discutent âprement des effets de ces travaux en aval. Ceux-ci ont grossi le débit de la rivière et, en décembre 1918, les pluies ont causé des dégâts. Un endiguement complémentaire est envisagé, devisé à 240'000 francs. La charge pour les communes et les particuliers se monte à 52'500 francs.

Un procès-verbal du 15 mai 1921 traduit la colère des autorités de Valangin qui en appellent à la solidarité des autres communes. Celles-ci sont réticentes, tout en minimisant les effets du drainage sur le débit de la rivière, en reprochant aux responsables techniques et politiques d'envisager des travaux trop importants. Henri Calame, conseiller d'Etat, aura pour tâche de trouver une solution équitable. Néanmoins des inondations fréquentes lors de la fonte des neiges démontrent que le problème demeure (1936, 1944, 1970, 1977, etc.).

Maurice Evard

⁸ Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil... 1898-1901, tome 63, séance du 22 mai 1900.

⁹ Il s'agit du revêtement en pierre pour protéger les berges d'une rivière.